

DEC 2025 04 25 016

## DÉCISION DU MAIRE PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Fourniture et pose d'une stèle commémorative

Monsieur le Maire de la commune d'Ornex,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;

**VU** la délibération D2024 16 05 059 du 16 mai 2024 portant délégation du conseil municipal au Maire ;

**VU** le code de la commande publique ;

**VU** le Budget Primitif 2025 ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la commune de mettre en place une stèle commémorative de la fin de la déportation des juifs pendant la 2<sup>nd</sup> guerre mondiale.

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise SUCHET s'est portée candidate pour la réalisation de ces travaux

**VU** le devis :

	Prix HT	Prix TTC
SUCHET	7 036, 00 euros	8 443.20 euros

**CONSIDÉRANT** que l'offre de l'entreprise SUCHET est la mieux disante.

### DÉCIDE

**DE RETENIR** l'offre de l'entreprise SUCHET pour un montant de 8 443.20 euros HT.

Fait à Ornex, le 25 avril 2025

Le Maire  
Olivier GUICHARD

Certifié exécutoire le : 30 avril 2025  
Affiché le : 30 avril 2025

La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et il sera procédé à son affichage.

La présente décision est transmise à :

- Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Gex
- Monsieur le receveur de la collectivité chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision